

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 (Imprimerie Suisse Catholique)
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Année	50	60
Suisse	Fr. 12.50	14.00
Etranger	4.00	10.00

Vous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 30 centimes.

Remise de chaque postal 15c 1/2

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÄ
 Rue St-Pierre
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Courant	10	15
Quinzaine	15	25
Mois	25	45
Trimestre	75	135
Six mois	140	255
Année	270	495

Nouvelles du jour

La cérémonie de la signature à Versailles.

La signature du traité de paix, samedi, après midi, à Versailles, pour si grande qu'en fut l'importance historique, n'a revêtu que le moins possible de solennité.

Les deux délégués allemands, M. Muller et M. Bell étaient arrivés au milieu de la nuit de vendredi à samedi; à 3 heures du matin, on les avait conduits à leur hôtel de Versailles, en les avertissant de se lever tôt, car à 10 heures déjà avait lieu la formalité de la vérification de leurs papiers.

Quant à la délégation italienne, le gouvernement de la Péninsule avait trouvé une combinaison élégante pour faire une chose que le nouveau ministère regardait comme n'étant d'aucune gloire. M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, et la délégation dont il était le chef, ne partirait de Rome que samedi matin, n'arriverait à Paris que dimanche matin, donc trop tard, en ayant préalablement laissé l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Sonnino, et les deux délégués italiens restés à Paris, le marquis Imperiali et M. Crespi, le soin de signer. M. Sonnino avait été jeté à l'eau par la démission de M. Orlando; on lui mettait encore une pierre au cou en lui attribuant la mission impopulaire d'apposer la signature de l'Italie au bas d'un traité qu'on l'accusait d'avoir, pour sa part, très mal préparé. Les Alliés auront bien saisi cette nuance de dédain, mais il est des choses dont il faut feindre ne pas s'apercevoir.

La cérémonie de Versailles a été courte; les plénipotentiaires allemands n'ont pas fait entendre de protestation. Ils se sont soumis passivement au protocole fixé par les Alliés. Ils avaient bien demandé que, à leur entrée, les honneurs militaires leur fussent rendus comme aux autres délégués. On leur aura fait comprendre que, tant que la paix n'était pas signée, ils étaient encore des ennemis; on ne les a donc pas fait entrer par la grande cour d'honneur; mais, à leur sortie, on leur a rendu les honneurs de la même façon qu'aux délégations alliées, et rien, dans la cérémonie, n'avait le caractère d'une humiliation, sauf l'inévitable: l'acte lui-même de la signature. On avait même enlevé de devant le château les canons pris aux Allemands et qui y figuraient comme des trophées. D'autre part, M. Clémenceau a été sobre et glacial; cette austérité valait mieux que des poignées de main où il n'y aurait pas de cordialité.

Une chose reste en suspens après la signature; c'est la ratification par les parlements. L'Assemblée nationale allemande s'étant déjà prononcée en donnant, par deux fois, pleins pouvoirs au gouvernement pour signer le traité, — la seconde fois, sans réserves — il n'y a pas à craindre qu'elle tergiverse à le ratifier. Cependant, le gouvernement français s'est réservé, à ce propos, un gage sûr et même deux: il ne rendra les prisonniers allemands et ne cessera le blocus que lors de la ratification du traité par l'Assemblée nationale allemande, l'Assemblée nationale prussienne et l'Assemblée nationale bavaroise.

En 1871, l'armée allemande n'avait évacué Paris et les départements de l'Ouest qu'à la ratification du traité de paix par les Chambres françaises.

Le succès de Mgr Ceretti envoyé par le Pape à Paris à propos des biens des missions catholiques dans la colonie allemande a consisté à faire admettre par les Alliés une adjonction qui donne pleine sécurité au Saint-Siège.

D'après le traité de paix arrêté le 7 mai, les propriétés des missions allemandes devaient continuer à servir aux besoins des missions; les gouvernements alliés devaient remettre ces propriétés à des conseils d'administration composés de personnes appartenant à la religion chrétienne.

En prenant ces termes à la lettre, les propriétés des missions catholiques auraient pu passer à une administration protestante.

L'adjonction obtenue par Mgr Ceretti empêche cette interprétation. Elle dit que les propriétés des missions seront remises à des personnes appartenant à la religion chrétienne et ayant la croyance religieuse de la

mission dont la propriété est en question.

Les journaux italiens, mécontents de l'œuvre de la Conférence de Paris pour ce qui concerne l'Italie, se réjouissent du succès de Mgr Ceretti et du Vatican. Il est piquant que ceux-là même qui félicitent le Saint-Siège d'avoir pu faire modifier le traité de paix soient aussi ceux qui avaient, par le pacte de Londres du 6 avril 1915, obtenu que le Pape fut tenu éloigné des négociations.

Les agences télégraphiques, qui nous ont complaisamment rapporté le triomphe du communisme à Hambourg, ont négligé de nous informer de sa prompte chute. On avait dit que le gouvernement renonçait à reprendre la ville de force. C'était faux, puisque les troupes gouvernementales y sont rentrées et que Hambourg est actuellement en leur pouvoir. Les insurgés ont rendu les armes.

La signature de la paix

Les signataires allemands

(Havas.) — Les délégués allemands M. Muller et M. Bell, avec leur suite, sont arrivés samedi matin à 2 heures 35 en gare de Saint-Cyr. Ils ont été conduits en automobile à Versailles, où ils sont arrivés à 3 heures.

(Havas.) — M. Dutasta s'est rendu vendredi à 20 h. 50 à Versailles et a remis à la délégation allemande une lettre de M. Clémenceau, dans laquelle M. Clémenceau avise que le traité sera soumis à la signature des Allemands, samedi, en tous points conforme au texte du document soumis le 16 juin. Jeudi en effet, les membres de la délégation allemande avaient soulevé auprès de M. Dutasta, l'objection qu'ils devaient collationner le traité avec le texte remis précédemment, avant de le signer. Cette opération qui devait exiger un temps très long, sera inutile par la lettre de M. Clémenceau.

(Havas.) — La commission de vérification des pouvoirs, réunie à 10 heures, samedi matin, a examiné les pouvoirs des plénipotentiaires allemands, qui ont été trouvés en due et bonne forme.

Un incident d'ordre diplomatique s'est produit samedi matin vers 11 heures. M. von Haniel, au nom des délégués allemands, a protesté contre le fait que les délégués allemands seraient conduits au château par une porte dérobée. Il a saisi de cette protestation le colonel Henry, chef de la mission militaire française, qui lui a déclaré qu'il allait en référer aussitôt à qui de droit.

Il a été décidé que le protocole ne serait pas changé concernant l'arrivée, mais que les honneurs militaires seraient rendus aux Allemands à leur sortie.

Paris en fête

(Havas.) — La ville de Paris a revêtu sa parure des jours de fêtes, les drapeaux flottent à toutes les fenêtres. Les boulevards notamment offrent un coup d'œil féerique. De place en place d'immenses banderoles glorifiant les Poilus traversent les rues. Tous les magasins sont fermés. Après le déjeuner, la foule commence à envahir les boulevards. Les gares de Montparnasse, Saint-Lazare et des Invalides sont prises d'assaut par les voyageurs allant à Versailles. On a dû débouler tous les trains.

L'aspect de Versailles

(Havas.) — Dès 9 heures du matin, la ville s'anime, les trains et les tramways commencent à amener le public. Le château n'a reçu aucune décoration. La cour a été débarrassée des canons pris à l'ennemi. Les grilles sont fermées; elles s'ouvrent seulement devant les invités porteurs de cartes. Les édifices publics et les maisons particulières sont pavées aux couleurs alliées. A 10 h., plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie prennent place, formant la haie sur le parcours que suivront les autos des plénipotentiaires. Les dragons armés de la lance assurent le service à l'intérieur du château. En ville, la circulation devient intense. Les trains continuent à amener les curieux qui s'amusent derrière les cordons de troupes.

A l'intérieur du château de Versailles

L'entrée du château a été interdite même aux porteurs de cartes d'entrée toute la matinée. Aucune modification n'a été apportée à l'aménagement de la galerie. Les mesures d'ordre prises à l'intérieur du château et mises en vigueur dès midi et demi sont extrêmement précises et sévères. En dehors de la presse, il y a quatre catégories d'invités: ceux qui ont accès dans la galerie des Glaces, ceux qui sont admis sur la terrasse, ceux qui assistent aux arrivées dans la cour d'honneur même et enfin les invités dits « des Balcons » qui ont accès dans les salles 24, 25, 26 et 27 de l'aile nord du château, d'où ils pourront voir tout à l'heure tout ce qui se passera dans la cour de Marbre.

Tous ces invités, qui pénètrent dans le château par la grille des Réservoirs et la grille Gambetta, sont capotés suivant la nature des cartes dont ils sont porteurs et maintenus ensuite dans les emplacements auxquels ils ont droit. Ceux qui sont massés de part et d'autre de la cour d'honneur ont devant eux un cordon de troupes qui relie la grande grille d'entrée aux deux ailes du château. Les cartes de presse sont soumises à la même surveillance que celles des invités, et un peu partout on se heurte à des gardes ou à des agents aux consignes inflexibles.

Tout à côté du service d'ordre que l'on voit, il faut noter encore ce qui demeure invisible: les réserves de police placées en certains endroits, les gardes qui sont sur les toits, etc. Il y a sur la terrasse, tout à l'heure, dans un petit salon attenant à la galerie des Glaces, une vingtaine de gardes dont la mission est la suivante: « Pénétrer dans la galerie dès que la quitteront les plénipotentiaires et s'opposer au pillage des tables. » On craint les amateurs de souvenirs.

Le service d'honneur prévu est presque entièrement assuré par la garde républicaine. Une compagnie est massée dans la cour de Marbre, drapeau et colonel en tête. Cinq cents cavaliers en grande tenue sont au port d'armes sur les marches de l'escalier de marbre. D'autres se tiennent aux portes de chacun des salons aboutissant à la galerie des Glaces. Vingt autres forment une haie à travers les salons allant de la cour de Marbre à la terrasse.

L'arrivée des délégués

(Havas.) — A 1 heure, le service d'ordre est complètement organisé dans la cour du château. Un régiment d'infanterie avec drapeaux et musiques est massé à l'entrée de la Cour. Au fond de la Cour, près de la porte où entrent les délégués, la Garde républicaine, avec drapeaux et musique, forme la haie. Les plénipotentiaires et les invités commencent à arriver.

(Havas.) — A 2 heures, les plénipotentiaires, à qui les honneurs sont rendus par la Garde républicaine à leur descente de voiture, viennent s'installer à leurs places dans la Galerie des Glaces. Les invités et les journalistes s'installent sur des banquettes réservées aux deux extrémités de la salle et séparées de la partie destinée aux plénipotentiaires par un cordon de gardes républicains en grande tenue.

Les invités, parmi lesquels on remarque, au premier rang, les maréchaux Pétain et Joffre, portant le grand-cordon de la Légion d'honneur, ont pris place sur les banquettes recouvertes d'amboussoirs ou de gobetons, alignées à l'extrémité droite de la galerie des Glaces adjacente au Salon de la paix. Les membres de la presse se sont installés sur les banquettes disposées à l'autre extrémité de la galerie, côté du Salon de la Guerre. Des gardes municipaux, en tenue de gala, se tiennent debout devant le premier rang des banquettes, ce qui n'est pas fait pour permettre de mieux voir.

A 2 heures 1/2, commencent à arriver les plénipotentiaires des puissances alliées et associées qui viennent reconnaître leur place autour de la table officielle. M. Clémenceau, accompagné de MM. Pichon et Tardieu, fait une courte apparition, donne un dernier coup d'œil à l'installation, et regarde un instant par la baie centrale le magnifique panorama que forme le parrainement de l'eau avec les jardins, les pièces d'eau et le grand canal.

Sur l'immense terrasse, le public a été admis à partir de 2 h. 1/2. Il se masse derrière les cordons de gardes municipaux et de soldats en arrière des pièces d'eau.

A une heure 45, la première automobile pénètre dans la cour du château et vient se ranger devant le Perron de l'escalier de marbre, après un circuit que suivront également toutes les voitures et qui les fera passer devant la compagnie d'honneur de la garde républicaine, dont un peloton est à cheval en grande tenue. Le général Guillaumat pénètre aussitôt dans le château. A partir de ce moment, les arrivées des délégués et des invités se succèdent sans interruption. Nous notons au passage: MM. Pichon, ministre des affaires étrangères; Klotz, ministre des finances; Lansing, le général Dubail, M^{lle} Déroulède, sœur de Paul Déroulède, M^{lle} Jeanneroy, Painlevé, Hanotaux, Jean. M. Wilson arrive quelques instants après, salué de discrets applaudissements. Il serre la main de M. Clémenceau et des principaux plénipotentiaires et s'assoit à la droite du président du conseil français. Les gardes républicains qui avaient été alignés devant l'enceinte de la presse se retirent.

Un programme est placé devant chaque plénipotentiaire. Il porte le texte suivant, en français et en anglais: « Congrès de la paix à Versailles en 1919. Séance du 28 juin 1919. Signature de la paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne. »

La séance

(Havas.) — Les journalistes allemands, déçus de la croix de fer, se trouvent mêlés à leurs confrères alliés dans l'enceinte réservée aux journalistes. A 3 heures, tous les plénipotentiaires s'assoient. Un silence impressionnant se fait aussitôt. M. Marin, directeur du protocole, sort de la salle et revient quelques minutes après, précédant les deux plénipotentiaires allemands suivis de leurs secrétaires. Il est 3 h. 08. MM. Muller et Bell sont extrêmement pâles. Ils inclinent légèrement la tête, puis s'assoient à leurs places.

Avant l'entrée des plénipotentiaires allemands, les Gardes républicains avaient remis le sabre au fourreau.

M. Clémenceau qui préside, ayant M. Wilson à sa droite et M. Lloyd George à sa gauche, déclare la séance ouverte. Il prononce l'allocution suivante: « Messieurs, la séance est ouverte. Sur les conditions du traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'empire allemand, l'accord a été fait, le texte est rédigé. Le président de la conférence certifie par écrit que le texte qui va être signé est conforme au texte des exemplaires remis aux délégués allemands. Les signatures vont être données. Elles vaudront un engagement irrévocable de même que seront accomplies et exécutées loyalement dans leur intégralité toutes les conditions qui ont été fixées. Dans ces conditions, j'ai l'honneur d'inviter les plénipotentiaires allemands à bien vouloir venir donner leur signature. »

Un interprète traduit en allemand les paroles du président du conseil.

Les deux plénipotentiaires allemands se lèvent, quittent leur place, et, devant la petite table centrale, ils s'assoient, et, à tour de rôle, apposent leur signature au bas du traité.

Après avoir donné leur signature sans qu'aucun incident se soit produit ni qu'aucune protestation n'ait été formulée, les plénipotentiaires allemands regagnent leur place.

A partir de ce moment, les diverses délégations des puissances alliées et associées sont appelées dans l'ordre fixé d'avance pour signer le traité de paix.

La première délégation appelée est la délégation américaine. Les cinq plénipotentiaires, ayant à leur tête le président Wilson, quittent leur place et se dirigent vers la petite table où est disposé le traité. Le président Wilson signe le premier; les quatre autres délégués, MM. Lansing, House, Bliss, Henry White, signent après lui, puis les cinq délégués américains regagnent leur place. M. Wilson salue d'un large sourire les plénipotentiaires alliés.

Est appelée ensuite la délégation britannique: MM. Lloyd George, Balfour, lord Milner, Bonar Law et Barnes, qui quittent leur place et se dirigent tour à tour vers la table de la signature. M. Lloyd George signe le premier, et quand les quatre autres plénipotentiaires ont signé, tous cinq regagnent leurs places.

C'est ensuite le tour des divers Dominions.

A 3 h. 1/2, on appelle la délégation française. MM. Clémenceau, Pichon, Klotz, Tardieu, Cambon se dirigent vers la table de la signature. M. Clémenceau signe le premier sans s'asseoir, et, quand les quatre autres plénipotentiaires français ont signé, tous cinq regagnent leur place.

La signature de chaque délégation dure en moyenne trois minutes.

Après la délégation française, c'est le tour des Italiens, puis des Japonais, de la Belgique, etc.

A 3 h. 1/2, le défilé des signataires est achevé.

A ce moment tombent les premiers d'une pluie de 101 coups de canons qui annoncent que la paix est faite.

M. Clémenceau se lève:

« Les conditions de paix, dit-il, entre les puissances alliées et associées, et l'empire allemand sont maintenant un fait accompli. La séance est levée. »

Les plénipotentiaires restent un instant à leur place, pour permettre aux invités de se retirer les premiers.

La délégation chinoise n'a pas signé

La délégation chinoise avait demandé, le mois dernier, que la question du Chantoung restât réservée et ne fût pas réglée, par conséquent, dans les termes qui stipulent le traité.

Cette demande, qui a été renouvelée depuis lors, n'a pas été accueillie par le conseil suprême des Alliés. Celui-ci désirait que la délégation chinoise signât le traité tel qu'il est, et qu'elle ne formulât des réserves qu'ensuite.

Le président de la délégation chinoise s'est rendu samedi matin auprès du président de la Conférence, pour exposer de nouveau le point de vue chinois.

Ce point de vue n'ayant pu être admis, la délégation chinoise a décidé de ne point signer le traité, et elle n'était pas présente à Versailles samedi après midi.

Une protestation russe

Le *Herald* dit que la conférence politique russe a adressé à la conférence de la paix une note signée de Lvov, Sazonof, Maklakof, Tchikovsky protestant contre son exclusion de la discussion et de la signature du traité.

(Il s'agit des Russes arrivés à Paris pour entrer en relations avec les Alliés; mais ils ne représentaient aucun gouvernement reconnu et ne pouvaient donc pas être admis à la signature.)

Ovations

(Havas.) — Après la signature du traité, MM. Clémenceau, Lloyd George et Wilson sont très entourés. De toute part, on leur demande des autographes. A 15 h. 55, les délégués alliés commencent à quitter la salle.

La sortie de MM. Wilson, Lloyd George et Clémenceau, par le parc, a donné lieu à une manifestation d'enthousiasme extraordinaire.

La foule applaudit tout particulièrement MM. Clémenceau, Wilson et Lloyd George, le maréchal Foch, ainsi que les généraux de Castelnau et Manoury, qui se trouvaient parmi les invités. Pendant toute la durée de la cérémonie, des avions survolèrent le château, tandis qu'une musique militaire donnait un concert.

Dès que des sautes d'artillerie eurent annoncé la signature de la paix, les grandes eaux jaillirent et la foule réclama M. Clémenceau. Lorsque ce dernier, accompagné de MM. Wilson et Lloyd George, apparut, la foule rompit les barrages, entourant les trois présidents, les acclamant chaleureusement et les accompagnant jusqu'au bassin de Neptune. Mais alors un peloton d'infanterie entoura les présidents qui, ainsi encadrés, parvinrent à regagner leurs voitures aux acclamations de la multitude.

La foule fit également une ovation chaleureuse aux soldats militaires qui assistèrent à la signature de la paix.

Joie à Paris

(Havas.) — La signature de la paix a été célébrée à Paris avec allégresse. La soirée de samedi a été le prélude des prochaines réjouissances officielles.

Des retraites aux flambeaux, auxquelles ont participé des troupes de la garnison et plusieurs musiques alliées, ont parcouru les divers quartiers, très acclamés par la population. Sur les grands boulevards, une foule très dense acclamait à leur passage sur la chaussée les nombreux cortèges précédés de drapeaux et tout retentissants de joyeux clameurs. On applaudissait notamment les soldats alliés qui, juchés sur des camions automobiles, chantaient leurs hymnes nationaux. De canons allemands étaient traînés dans les rues par des gamins. Tous les édifices publics et de nombreuses maisons privées étaient illuminés de lampes électriques multicolores. Le beau temps a favorisé l'enthousiasme de la foule.

L'Allemagne en deuil

(Wolff.) — L'Association des sous-officiers allemands a enjoint à toutes les sections de porter le deuil pendant deux semaines à la suite de la signature de la paix.

Départ des délégués allemands

(Havas.) — Le départ des plénipotentiaires allemands et des membres de la mission allemande, au nombre de 40, a passé inaperçu. Le train est parti samedi, à 21 h. 50, de Noisy-le-Roi, sans incident. Il reste à Versailles exactement 58 Allemands, dont M. von Haniel.

Départ de M. Wilson

(Havas.) — La foule a acclamé chaleureusement samedi soir, à leur arrivée à la gare des Invalides, M. et M^{me} Wilson, qui ont été reçus par MM. Poincaré, Druhot, Deschamps, Clémenceau, les ministres et plusieurs ambassadeurs. Les honneurs militaires leur ont été rendus. La musique a joué la « Marseillaise » et l'Hymne national américain.

Après un entretien de M. Wilson et de M. Poincaré, le train est parti à 21 h. 30. MM. Pichon, Leygues, Tardieu et Jusserand accompagnent M. Wilson jusqu'à Brest.

M. et M^{me} Wilson ont dû s'embarquer à Brest dimanche matin.

Paris, 28 juin.

(Havas.) — Avant de partir de Versailles, M. et M^{me} Wilson ont fait une visite à M. et M^{me} Poincaré, avec lesquels ils ont eu un long et cordial entretien.

M. Wilson a exprimé de nouveau à M. Poincaré toute sa reconnaissance pour l'accueil qu'il a reçu en France. De son côté, M. Poincaré a remercié M. Wilson d'avoir, le matin même, ayant quitté l'Europe, signé le traité qui garantit à la France l'assistance des Etats-Unis en cas d'attaque non provoquée. Un même texte a été signé par M. Lloyd George au nom de la Grande-Bretagne.

M. Lloyd George est reparti pour Londres samedi soir.

L'Angleterre et la paix

Londres, 29 juin.

(Reuter.) — Le roi a fait promulguer le rescrit suivant à l'occasion de la signature de la paix :

« La signature du traité de paix sera accueillie avec une profonde satisfaction dans tout l'empire britannique. Cet acte officiel constitue la phase finale d'une guerre terrible qui a ravagé et bouleversé le monde entier. Il marque le triomphe des idéaux de liberté et de justice. Je partage la joie de mon peuple, souhaitant sincèrement que les années qui vont s'écouler lui apportent une prospérité et un bonheur toujours croissants. »

Paris, 29 juin.

(Havas.) — Le roi d'Angleterre a adressé à M. Poincaré le télégramme suivant :

« Au moment où vos ennemis reconnaissent enfin leur défaite, je vous envoie mes plus cordiales félicitations. Sous votre habile direction, la conduite superbe des grands soldats et des hommes d'Etat de la France a atteint le but final. Après les plus grandes souffrances, ils recueillent la récompense glorieuse. La nuit est finie. Nous pouvons saluer l'achèvement du plus grand triomphe de l'histoire. Le peuple britannique partage le triomphe de la France, comme il a partagé ses soucis et ses angoisses. Un grand travail nous attend encore. Sur les ruines de l'immense conflit, une nouvelle et meilleure Europe doit surgir. La France et l'Angleterre travailleront de main dans la main à la régénération. L'affection et le respect commun des deux pays reposent sur le solide fondement d'une étroite confraternité d'armes devienne d'aujourd'hui de plus en plus vivante dans la douce camaraderie de la paix. L'Angleterre remercie la France sincèrement et lui souhaite bonne chance. »

M. Poincaré a répondu :

« Très touchée de votre télégramme si chaleureusement cordial, la France accueille avec reconnaissance les vœux de l'Angleterre et lui exprime ses remerciements et ses félicitations. Elle est fière d'avoir partagé la gloire de combattre pour l'idéal commun de justice et d'avoir remporté avec elle la victoire commune qui est celle du droit éternel et de la liberté. La France se réjouit de pouvoir dans la paix collaborer dans une intimité confiante avec l'Angleterre en progrès de l'humanité. »

M. Poincaré ajoute qu'il est convaincu, comme le roi George, de la nécessité d'un accord permanent anglo-français qui garantira le maintien de la paix et la reprise des activités fécondes, ainsi que l'avenir de la civilisation.

Les travaux de la conférence

Paris, 29 juin.

Les travaux de la Conférence de la paix ne seront pas interrompus par la signature du traité avec l'Allemagne, bien que M. Wilson ait quitté Paris et que M. Lloyd George soit retourné à Londres.

Les chefs de gouvernements délégués, en effet, leurs pouvoirs à l'un des membres de leur délégation. M. Balfour, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, remplacera M. Lloyd George pendant toute la durée de son absence. M. Lansing, secrétaire d'Etat, remplacera le président Wilson.

On prévoit que la Conférence reprendra dès lundi l'examen du traité avec l'Autriche. Elle prépare en même temps le traité avec la Bulgarie et avec la Turquie.

M. de Haniel

Paris, 28 juin.

(Havas.) — Le Journal déclare pouvoir confirmer que von Haniel est dès maintenant désigné pour remplir les fonctions de chargé d'affaires à Paris dès la reprise des relations diplomatiques.

Allemagne et Russie

Berlin, 29 juin.

On mande d'Eberfeld au Berliner Tageblatt : Des négociations sont en cours en vue de reprendre les relations économiques entre l'Allemagne et la Russie. D'accord avec le gouvernement allemand et celui de Moscou, des représentants des grands cartels allemands sont partis en Russie pour recueillir sur place des informations sur les bases des échanges futurs de marchandises.

Bela Kun aux abois

Vienne, 29 juin.

Le Neues Wiener Tagblatt publie un tableau de la situation du gouvernement hongrois des conseils, fait par une personnalité politique de Budapest arrivée à Vienne. Le gouvernement est depuis longtemps ruiné intérieurement et s'efforce de maintenir l'ordre dans le pays par la terreur. Il veut ordonner l'évacuation de Budapest pour pouvoir agir sans contrôle. Le 1er juillet, le gouvernement des conseils se trouvera devant la banqueroute financière. Les pourparlers engagés pour échanger dans les banques les valeurs qu'il a saisies sont restés jusqu'ici sans succès et se sont brisés par suite de la contre-révolution, désormais déchaînée. Outre la personnalité en question, une quarantaine de personnes de Budapest sont arrivées à Vienne, parmi lesquelles des hommes politiques connus, plusieurs directeurs de banque et un certain nombre de dames, qui tous parlent de la fusillade qui a eu lieu à Budapest et qui continue. Ils déclarent que les paysans font contre la république des conseils une forte opposition, qui risque de se manifester tout particulièrement avant la rentrée des récoltes.

NÉCROLOGIE

Un chef de parti roumain

M. Pierre Carp, ancien premier ministre et homme d'Etat roumain, est mort à Tzibanesti, le 22 juin, à l'âge de 82 ans. Il était favorable à l'Allemagne.

Au Conseil national

LA DERNIÈRE SÉANCE DE LA SESSION

Berne, le 28 juin.

Samedi, le Conseil national, au vote final, a adopté les lois sur l'organisation de la Chancellerie fédérale et sur l'organisation du département de l'intérieur, sans opposition. Les deux motions de MM. Göttscheim et Greulich concernant le droit de vote des femmes ont été renvoyées, sans préjuger le tout, au Conseil fédéral, après un discours de l'inévitable M. Wirz (qui, comme les autres ex-pasteurs Knellwolf, Weber et Hofmann est du même groupe de la politique sociale, commence à énerver ses collègues) et une réplique superficielle de M. Göttscheim qui répond, par exemple, à M. Wyssch qui l'expérience faite dans d'autres Etats suffit à constater que les droits politiques de la femme renforceront la famille ! M. Göttscheim paraît donc croire que les effets antisociaux d'une loi se font sentir déjà après quelques mois. En réalité, c'est la deuxième ou même la troisième génération qui, en règle générale, expie les fautes des ancêtres. Ainsi, la révolution mandataire actuelle découle des erreurs de doctrine et de gouvernement des radicaux et des libres penseurs d'autrefois.

Pour des raisons inconnues, la question du Vorarlberg a été abordée à la dernière heure de cette session de quatre semaines. M. Gelpke, qui met tout l'enthousiasme de son âme d'apôtre en ce problème qui l'intéresse passionnément, avait apporté une grande carte du Vorarlberg. La carte fut suspendue près du siège présidentiel ; les trente ou quarante députés encore présents se placèrent en hémicycle devant la carte, où M. Gelpke, armé d'une règle, leur fit une leçon de géographie et de politique sur le futur nouveau canton.

Les lecteurs connaissent les idées de M. Gelpke. L'intérêt de l'interpellation a résidé tout entier dans la réponse que le chef du département politique allait donner au nom du Conseil fédéral.

M. Calonder rappela que le Conseil fédéral avait dit au président du gouvernement vorarlbergois que d'abord le peuple du pays devait manifester sa volonté. C'est ce qui a eu lieu et le gouvernement fédéral a été saisi officiellement du résultat de la votation populaire, qui a eu lieu au Vorarlberg. Mais il faut encore que l'Autriche allemande et la conférence de Paris reconnaissent de façon formelle le droit de libre disposition du Vorarlberg. Ce droit indubitable, les Vorarlbergois ont à le revendiquer et à le faire triompher eux-mêmes. Jusqu'à ce que ce soit chose faite, la Suisse ne peut rien faire sans s'exposer à des complications internationales.

Le Conseil fédéral estime que la question de l'accession du Vorarlberg à la Confédération helvétique est une question politique. Toute idée d'une compensation territoriale quelconque est repoussée d'emblée par la Suisse. Nous ne lâchons pas un pouce de terrain que nos aïeux nous ont transmis. Il s'agit de savoir si la vieille race helvétique a encore la force de s'assimiler une nouvelle population et en faire la chair de sa chair et l'esprit de son esprit. Le moment est historique, et la Suisse doit se montrer, sans pusillanimité, à la hauteur de la situation.

Jamais nous n'accueillerons le Vorarlberg s'il venait à nous pour des raisons matérielles. C'est par amour et en épousant les idées démocratiques de notre pays que les gens du Vorarlberg doivent venir à nous. Ils nous ont manifesté une très grande confiance, il est vrai, et nous les remercions. Mais le Conseil fédéral jugera la question avec tout le sang-froid nécessaire. D'ailleurs le peuple suisse aura à décider lui-même.

L'exposé de M. Calonder a été souligné par des applaudissements. Puis, les députés, congédiés par le président, se sont séparés jusqu'au 8 septembre. Cette journée du 28 juin 1919, qui est une date émouvante dans l'histoire du monde puisque c'est le jour de la paix de Versailles — marquera-t-elle aussi un nouveau stade dans l'histoire de la vieille Confédération ?

AU CONSEIL DES ÉTATS

Le Conseil des Etats a liquidé, samedi matin, le dernier chapitre des rapports de neutralité.

Au Département politique, M. Wirz (Obwald) a demandé que l'on ne refuse pas la naturalisation aux déserteurs étrangers dont les familles sont établies en Suisse depuis longtemps. La dernière divergence avec le Conseil national, au sujet de l'assurance militaire, a été liquidée par l'adhésion aux décisions de l'autre Chambre. L'indemnité aux familles des soldats décédés s'applique donc à tous les cas de mort survenus depuis le 1er août 1914.

Le président, M. le colonel Brügger, en clôturant la séance et la session, a fait une brève mention de l'événement historique qui devait s'accomplir à Versailles samedi : la signature de la paix. « Bien que le soleil printanier de la paix, a dit M. Brügger, soit encore voilé de quelques nuages, nous voulons nous réjouir en remerciant Dieu d'avoir permis à notre patrie d'échapper aux horreurs de la guerre. Les voies de terre et de mer vont s'ouvrir à la libre circulation. Nous espérons être affranchis de toute entrave à notre indépendance économique et à notre absolue neutralité. C'est avec notre vaine confiance en Dieu que nous voulons entrer dans l'ère nouvelle. »

La session a été close à 9 h. 25.

La Suisse et la Ligue des nations

Le Conseil des Etats et le Conseil national ont composé comme suit les commissions chargées d'examiner la question de la situation de la Suisse dans la Ligue des Nations et le rapport du Conseil fédéral y relatif : Etats : MM. Isler (Argovie), président ; von

Arx (Soleure) ; Böchi (Thurgovie) ; Brügger (Grisons) ; Fazy (Genève) ; Geel (Saint-Gall) ; Kunz (Berne) ; Legler (Glaris) ; de Meuron (Neuchâtel) ; de Montenach (Fribourg) ; Ochsenner (Schwytz) ; Ribordy (Valais) ; Simon (Vaud) ; Soûlmi (Tessin) ; Usteri (Zurich) ; Winger (Lucerne) ; Wirz (Obwald).

National : MM. Spahn (Schaffhouse), président ; Bersier (Vaud) ; Blumer (Glaris) ; Bueler (Schwytz) ; Borella (Tessin) ; Calame (Neuchâtel) ; Caillet (Fribourg) ; Arthur Eugster (Appenzel-Ext.) ; Forrer (Saint-Gall) ; Alfred Frey (Zurich) ; Gammma (Uri) ; Gelpke et Göttscheim (Obwald) ; Hartmann (Soleure) ; Keller (Argovie) ; Lohner (Berne) ; von Matt (Nidwald) ; de Meuron (Vaud) ; Micheï (Genève) ; Ming (Obwald) ; Gustave Müller (Berne) ; Naine (Neuchâtel) ; Scherrer-Fillemann (Saint-Gall) ; A. Seizer (Appenzel-Int.) ; Walser (Grisons) ; Walthier (Lucerne) ; Zürcher (Zurich).

Mercrdis, 2 juillet, à 10 heures du matin, aura lieu, au Palais fédéral, une réception des représentants de la presse, pour discuter la question de la Ligue des Nations. Cette réunion sera ouverte par M. Calonder, conseiller fédéral. M. le professeur Max Huber, conseiller juridique du Département politique, fera un exposé du pacte de la Société des Nations adopté par la Conférence de Paris le 28 avril.

Cet exposé sera suivi d'une discussion.

La question des zones

À l'occasion de la signature de la paix, le Conseil d'Etat de Genève a prié le Conseil fédéral de faire des démarches immédiates, auprès du gouvernement français, pour que l'on revienne au régime de zones d'avant la guerre.

Suisse et Alsace-Lorraine

Un grand nombre de conseillers nationaux ont déclaré être prêts à collaborer à une action de secours en faveur des Alsaciens-Lorrains lésés par la guerre.

Le mémoire du général Wille sera publié

Le Département militaire suisse communique :

Dans le procès instruit devant le tribunal militaire de la 3^{me} division contre le comte d'Otten, un mémoire du général Wille au chef du Département militaire suisse du 4 novembre 1918 a joué un grand rôle. Le tribunal de division a demandé au Conseil fédéral la production de ce mémoire.

Le Conseil fédéral, après avoir examiné de nouveau d'une manière approfondie la question de principe concernant la production de documents, a constaté que les autorités administratives fédérales ne sont pas obligées de produire des pièces officielles, même devant les autorités judiciaires, car, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, il n'y a pas prépondérance du pouvoir judiciaire sur le pouvoir exécutif, mais égalité de ces deux pouvoirs ; en conséquence, le juge ne peut donner des ordres aux autorités administratives ni user envers elles de moyens de coercition.

Mais s'il n'existe aucune obligation de produire des documents officiels, le Conseil fédéral pouvait se demander s'il voulait le faire de plein gré. Pour des raisons de principe, il a résolu cette question par la négative. Son sentiment, à ce sujet, n'a pas varié.

En revanche, le général Wille a demandé au Conseil fédéral de l'autoriser à publier son mémoire. L'auteur de ce document voulant lui-même en entreprendre la publication, le Conseil fédéral a fait droit à sa demande et déclaré, en conséquence, au général Wille qu'il n'avait rien à objecter à la publication du mémoire.

Banque nationale

Le conseil de la Banque nationale, réuni samedi, à Berne, a procédé à la réélection de son comité et des comités locaux. Dans le premier, M. Kundert, ex-président de la direction de la banque, qui refusait une réélection est remplacé par M. Wettler-Resch, président du comité local de Saint-Gall.

M. Affolter, conseiller national, a interpellé la direction de la banque au sujet d'une requête adressée aux Chambres fédérales par l'Union du personnel des banques de Zurich. La direction a répondu qu'elle a exposé son point de vue à ce sujet dans une circulaire à tout le personnel de la banque. La direction est prête à examiner avec bienveillance les demandes du personnel, mais elle ne veut pas entrer en relations avec le président actuel de l'Union du personnel des banques de Zurich.

Le gare de Zurich

La commission mixte instituée par le canton et la ville de Zurich pour étudier la question de la reconstruction de la gare centrale a approuvé le projet des experts. La gare en cul-de-sac actuelle sera transformée en gare ouverte dans toutes les directions.

A la direction de la Croix-Rouge

M. le professeur Rappard, de l'université de Genève, a été nommé secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Société de sciences naturelles

Le centième congrès de la Société helvétique des sciences naturelles aura lieu à Lugano, les 7, 8 et 9 septembre.

Notre aviation

La direction de l'aviation, à Dübendorf, a créé une agence pour l'aviation nationale, avec siège à Lausanne. Ce bureau est placé sous les ordres du premier lieutenant aviateur André.

Fête de gymnastique au Tessin

A Bellinzona a eu lieu hier la fête de gymnastique du Tessin. Lors de la dernière fête, en

1913, on comptait 600 gymnastes ; cette année, ils étaient plus de 1000.

Au banquet, discours de MM. Maggini, conseiller d'Etat, Motta, conseiller fédéral, et Hartmann, président du comité central de la société de gymnastique.

M. Motta a prononcé un second discours sur le champ de la fête ; il a été interrompu plusieurs fois par les applaudissements de la foule.

La navigation sur le Lac Majeur

On nous écrit de Locarno :

Le gouvernement italien a décidé que le service des bateaux à vapeur sur le lac Majeur, rétabli depuis quelque temps jusqu'à Cannobio, sera aussi jusqu'à Locarno. C'est donc le retour au service normal, ou à peu près ; mais, pour le moment, les bateaux ne toucheront pas à Brissago.

LES FÊTES DE LA PAIX A LAUBANNE

Lausanne, 29 juin.

La nouvelle de la signature de la paix fut annoncée par la sonnerie des cloches et une salve d'artillerie. Une foule considérable se déversa dans les rues. A six heures, un cortège composé de nombreux corps de musique et de la plupart des sociétés locales traversa la ville. On remarquait plusieurs groupes militaires, anciens grenadiers, soldats helvétiques, artilleurs, sous-officiers, et parmi les membres de la colonie française, quelques légionnaires suisses en uniforme. Le président des sociétés italiennes avait, par une lettre publiée dans la presse, annoncé que ses compatriotes s'abstiendraient de participer aux manifestations, les aspirations légitimes de l'Italie n'ayant pas été complètement reconnues. Pendant ce temps, le 1er lieutenant aviateur Henry André survola la ville.

Pendant la soirée, des concerts eurent lieu sur les principales places publiques. L'animation se prolongea très tard dans la nuit.

La journée de dimanche n'a pas été moins tumultueuse. Les édifices et maisons particulières sont pavés. A sept heures du soir, les cloches sonnèrent dans tout le canton. Ainsi en avait décidé le Conseil d'Etat.

A.-J. R.

Echec du suffrage féminin à Neuchâtel

Les électeurs neuchâtelois devaient se prononcer hier sur la question du droit de vote et de l'éligibilité des femmes.

Le vote féminin a été rejeté par 12,017 voix contre 5346. Toutes les communes ont émis un vote négatif.

Le vote du peuple neuchâtelois est accablant pour les patrons du féminisme électoral. Il montre combien factice est ce mouvement, d'inspiration socialiste.

Pendant la campagne qui a précédé le scrutin, la Suisse libérale, l'organe conservateur neuchâtelois, a fait bonne justice des sophismes par lesquels on essaye de faire croire que l'égalité politique des femmes est une question de justice et une affaire d'intérêt social. L'argument de justice ne vaut rien, parce que la femme ne constitue pas une classe sociale distincte de l'homme ; la femme, comme épouse, mère, fille ou sœur, est partie de la famille, dont l'homme défend les intérêts par l'action politique.

Il n'est donc pas vrai que la privation des droits politiques ait pour effet de sacrifier les femmes. Celles-ci jouissent de tous les droits dont jouissent les hommes. La société ne forme pas deux camps opposés, d'un côté les hommes, de l'autre les femmes, plus ou moins hostiles les uns aux autres ; elle est composée de familles ; les maris ont des femmes ; les fils ont des mères ; les frères ont des sœurs ; les sentiments de la famille et l'influence du foyer domestique entrent ainsi fréquemment dans les Parlements, sans que les femmes y soient matériellement présentes et puissent y prendre la parole.

Quant à l'intérêt social, voici ce qu'en dit M. Ernest Naville :

La vie politique est peu compatible avec l'administration des affaires domestiques, que les indications les plus claires de la nature remettent aux femmes. Par ces affaires domestiques, il faut entendre avant tout la première éducation des enfants et la vie morale du foyer. Si des fonctions nécessaires se trouvent en souffrance par l'accomplissement d'autres qui ne le sont pas ou qui le sont moins, n'en résultera-t-il pas un dommage social beaucoup plus considérable que celui résultant du non-exercice de certaines capacités électorales ?

LA VIE ÉCONOMIQUE

La société suisse de surveillance

Le Journal de Genève annonce que la direction de la S. S. S. à Berne vient de recevoir de son bureau de Paris l'avis que, d'accord avec les gouvernements alliés, la S. S. S. va pouvoir entrer incessamment en liquidation. Cette nouvelle, qui a été accueillie par la direction de la S. S. S. avec un vif plaisir, causera également une grande satisfaction au commerce et à l'industrie suisses et à toute la population. C'est un premier effet heureux de la signature de la paix.

La Suisse va recouvrer la liberté de trafiquer avec les pays germaniques, dont l'important marché lui demeurait fermé quoique le blocus eût été levé et que les Alliés ne se fussent pas faits de l'appropriation de toute espèce de marchandises.

On se souvient de la note très catégorique adressée à ce sujet il y a peu de temps à la conférence de Versailles, par le Conseil fédéral.

Le Café Hag, café en grains sans caféine, se distingue par son innocuité et possède, en outre, les avantages du café ordinaire.

D^r méd. Ph. M.

La basilique de Sainte-Sabine

On vient d'inaugurer, à Rome, la restauration de la célèbre basilique de Sainte-Sabine, sise sur l'Aventin. Cette église, une des plus vénérables de la Rome chrétienne, a été construite au VII^{me} siècle. Elle a subi au cours des âges, surtout au temps du Pape Sixte V, de tels remaniements que le plan primitif en était devenu presque méconnaissable. Les travaux de restauration, entrepris il y a quelques années, ont rendu à la vieille basilique sa primitive beauté. Elle sera dorénavant au point de vue artistique et historique un des monuments les plus précieux de Rome.

L'inauguration de la basilique restaurée s'est faite devant une foule de notabilités. Le professeur Munoz, qui a présidé à la restauration au nom de la surintendance des monuments du Latium, a fait une conférence sur l'histoire de la basilique. Puis le R. P. Berthier, de l'Ordre des Dominicains, le religieux si populaire à Fribourg, a remercié le gouvernement italien et la surintendance des monuments au nom de son Ordre qui a encore la garde et la desservance de l'ancien couvent et de la basilique de Sainte-Sabine. Le Père Berthier a pris une part considérable à la restauration de la basilique. Le gros ouvrage qu'il a publié sur la vénérable église a été le point de départ des travaux. C'est dans cette publication que le professeur Munoz a pris son projet et son plan de restauration du monument. Le nom du P. Berthier sera désormais inséparable de celui de la basilique médiévale.

On nous communique une lettre du cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, à son clergé, au retour de son récent voyage à Rome. Nous en extrayons l'intéressant passage suivant :

« Ne croyez pas que j'ai oublié de saluer, malgré la rapidité de mon passage, quelques-uns des plus vieux monuments de la Rome chrétienne. Je suis allé au Colisée baiser la terre qui a bu le sang de tant de martyrs, et remplir, encore une fois, ma mémoire de l'incomparable majesté de ces arènes immenses, dont celles de la ville natale rappellent la simple et solide architecture.

« Et de là, je suis monté vers Sainte-Sabine, le pieux théâtre de la vie de saint Dominique, et qui demeuré confié à ses disciples.

« On dit que cette haute colline était dédiée à Diane, la seule divinité peut-être, avec Vesta, qui ait maintenu, chez les anciens, l'idée de la pureté. La statue de la protectrice d'Éphèse, se trouvait placée sur ce point élevé et, par une recherche de pitié, qui ne nous étonne pas, on a trouvé à Marseille, portée par les Phocéens, une image pareille de cette même divinité ; si on n'emportait pas les dieux, on prenait du moins avec soi leur image. C'était encore un souvenir de la patrie.

« Durant tout le moyen âge, et jusqu'à Sixte-Quint, la basilique, dédiée à sainte Sabine, sur les ruines même de sa maison, avait conservé le dessin de sa primitive architecture, qu'on pourrait qualifier de virgine et de lumineuse ; tant, à la façade, à l'abside et sur les côtés, on avait ménagé à la lumière des multitudes d'ouvertures, découpées dans la pierre, et fermées avec une substance transparente, analogue à du mica.

« Pour des raisons inconnues, le Pape Sixte-Quint reforma ces dentelles de pierre entre des revêtements épais, et tout le caractère de l'édifice en fut changé. Un savant et docte Dominicain, le P. Berthier, armé par de longues et laborieuses études, est parvenu à convaincre les édiles de la Rome actuelle que, s'ils consentaient à le lui confier, en échange, il leur rendrait un chef-d'œuvre d'art merveilleux. Les édiles se sont laissés convaincre ; le P. Berthier a fait sa découverte et, près de l'oranger de saint Dominique, toujours vivace et parfumé, se montre aujourd'hui le temple, magnifiquement restauré, qui garde les reliques de la martyre Sabine et du pape martyr Alexandre.

« Nous sommes redescendus de la colline l'âme remplie de cette vision d'art incomparable ! »

Académie française

L'Académie française a procédé jeudi au renouvellement de son bureau pour le troisième trimestre de l'année. Elle a délégué M. H. de Régnier dans les fonctions de directeur, et M. René Boyesque dans celles de chancelier.

Statuant ensuite sur six prix divers, elle a accordé les récompenses suivantes, pour : ensemble de leurs travaux ; aux auteurs dont les noms suivent :

1^{er} Prix de la Langue française (de la valeur de 10,000 francs), à Mgr Lemaitre, vicaire apostolique ;

2^o Prix Jean Reynaud (10,000 fr.), à M. Pirame, professeur à l'université de Gand, pour son Histoire de la Belgique ;

3^o Prix Vilet (500 fr.), à M. Albert-Emile Sorel ;

4^o Prix Née (3500 fr.), à M. Esclapart ;

5^o Prix Lambert (1600 fr.), à M. Féliçien Pascal ;

6^o Prix Calmann-Lévy (3000 fr.), à M. Darmentière.

Une longue série d'autres prix, dont les prix Montyon, sera proclamée jeudi prochain.

Echos de partout

LE PRIX DES PERLES

Du Cri de Paris : On a déjà noté l'empressement des nouveaux riches à placer leur fortune en bijoux. La vogue des diamants et des perles atteint des proportions fantastiques et la spéculation joue sans frein. Un collier de perles, acheté 15,000 francs au mois de janvier, vaut aujourd'hui 25 à 30,000 francs.

Les courtiers eux-mêmes sont effrayés de cette hausse continue, mais, sollicités par leurs clients,

Dernière Heure

LA PAIX

Notes des Alliés

(Havas.) — Une note des Alliés a été remise à la délégation allemande concernant la ratification du traité par l'Allemagne...

(Wolff.) — Le président de la Conférence de la paix a adressé, hier, la note suivante à M. von Haniel :

Monsieur le Président, les puissances alliées et associées ont examiné la note de la délégation allemande au sujet de la convention relative aux pays rhénans...

Monsieur le Président, je suis chargé par le ministre d'empire des affaires étrangères de vous communiquer ce qui suit :

En attendant les ratifications

M. Clémenceau a fait parvenir au président de la délégation allemande la note suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la convention d'armistice prescrit le maintien du blocus tant que cette convention elle-même n'est en vigueur...

Les gouvernements alliés et associés se déclarent cependant prêts à lever le blocus dès qu'ils auront été officiellement avisés de la ratification complète du traité de paix...

A Versailles

(Havas.) — Le colonel Henry a demandé à M. Dutasta si les Allemands peuvent circuler librement dans les rues de la ville.

Aujourd'hui, les barrières seront probablement enlevées et la circulation dans les rues avoisinant l'hôtel rétablie.

Le départ des ministres allemands

(Wolff.) — Les ministres d'empire Bell et Müller ainsi qu'une partie de la délégation allemande sont partis, par train spécial, samedi soir, à 9 heures, de Versailles pour l'Allemagne.

Le départ de M. Wilson

Le train amenant M. Wilson est arrivé à l'aéroport de Brest à 11 h. 40.

(Havas.) — L'escadre française a salué de 21 coups de canon le départ de George Washington, qui passa entre les lignes des navires français...

Un nouveau message

(Havas.) — M. Wilson a publié un message déclarant que le traité de paix est signé et ratifié et que si ses termes en sont observés complètement et sincèrement...

Documents diplomatiques

(Havas.) — Les documents diplomatiques suivants ont été signés après le traité de paix par tous les plénipotentiaires...

Le conseil des Dix

(Havas.) — Le Temps dit que le conseil des Dix qui va renaitre sera composé comme suit :

Les félicitations des nations

(Havas.) — L'empereur du Japon et M. Poincaré ont échangé des télégrammes de félicitation pour la victoire à laquelle collabora le Japon...

Le délégué du Saint-Siège à Paris

(Havas.) — M. Protich, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques, est arrivé à Rome samedi, de retour de Paris...

La Serbie

(Havas.) — M. Protich, accompagné de trois ministres, est parti pour Paris.

Deux évêques hongrois assassinés

(Havas.) — M. de Agram à l'italie : Le journal Narodna politika, d'Agram, écrit que, selon les dires d'un Slovaque réfugié de Hongrie en Croatie...

Les désordres en Allemagne

(Wolff.) — Hier matin, dimanche, des désordres provoqués par des jeunes gens ont éclaté à Bromberg. Les manifestants en voulaient surtout aux militaires...

Dans la diplomatie française

(Havas.) — M. de Margerie a été nommé ambassadeur à Bruxelles et M. Conty, ambassadeur à Rio-de-Janeiro.

Mgr Jaquet chez le Pape

(Havas.) — Le Saint-Père a reçu samedi en audience Mgr Jaquet, archevêque de Salamine.

A l'évêché de Gènes

(Havas.) — Mgr De Amici, ancien vicaire de la Curie épiscopale de Gènes, a été nommé évêque auxiliaire du cardinal Boggiani, archevêque de Gènes.

SUISSE

Un vol

(Havas.) — La police genevoise a arrêté un nommé Marcel Rappo, commissionnaire dans une bijouterie de la place, qui avait détourné un pli de 7000 francs...

(Havas.) — Un complice, Ed. Chavennaz, employé aux C. F. F., qui avait recélé un millier de francs environ, a été également appréhendé.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Table with columns: Demande, Offre, Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Pétersbourg.

Marché de Fribourg

Prix du marché du 28 juin 1919 : Œufs, 2 pour 75 centimes. Pommes de terre, les 5 litres, 80 cent. Pommes de terre nouvelles, 1 kg., 1 fr. 20.

Missions Intérieures

Jamais encore le produit de la collecte en faveur de l'Œuvre des Missions Intérieures n'a été dans notre ville aussi brillant que cette année-ci.

Nous le devons autant à l'activité et au zèle des dévouées québécoises qu'à la générosité du public.

- 1° Rectorat de Saint-Maurice (Mlle E. Bornei et Mlle Richard), 122 fr. — 2° Rectorat de Saint-Jean (Mlle E. Ressler, R. Ackermann, Kelly et Jordan), 177 fr. 50. — 3° Rue des Epouses, Pont-Maré et rue des Chanoines (Mlle Catherine Schmutz et M. Gachoud), 440 fr. 60.

S'occuper des enfants pauvres

Si l'Ecole des Mères a besoin de secours financier de tous, elle a non moins besoin d'un appui moral. Il existe encore chez nous, comme dans tous les pays d'ailleurs, des masses de préjugés contre lesquels il faut lutter.

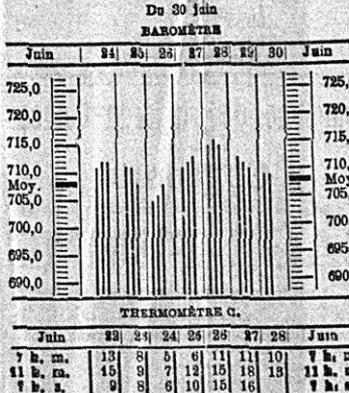
Pourquoi ne verrait-on pas, chez nous, la famille riche, en disposant de tous les moyens suffisants, s'intéresser, à la naissance de son propre enfant, à un enfant de famille pauvre...

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Union des travailleuses. — Ce soir, lundi, à 8 h. 3/4, réunion mensuelle. Fête anniversaire de l'Intronisation du Sacré-Cœur.

Gym-Hommes. — Ce soir, lundi, course avec exercices, au Guinzel. Départ de Miséricorde, à 8 h. 15. En cas de mauvais temps, leçon à la Halle.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



TEMPS PROBABLE

Zürich, 30 juin, midi. Ciel nuageux. Situation encore troublée. Kefol NEVRAIGNE MIGRAINE BOITE PROTECTORIALE

ils achètent à n'importe quel prix tous les diamants qu'ils peuvent ramasser et les revendent deux heures après avec un bénéfice de dix à douze pour cent.

Récemment, un gros négociant parisien, commandité par une banque, achetait pour dix millions de perles des Indes. Il venait à peine d'en prendre livraison qu'il recevait la visite d'un bijoutier assez modeste.

— Combien ces perles ? — Un million. — C'est trop pour moi ; je ne possède pas les capitaux suffisants pour acheter toute la masse. Je viens de m'établir.

— Prenez-en la moitié pour 800,000 francs. Vous la revendrez facilement un million. L'affaire fut conclue. Huit jours après, un autre bijoutier parisien se présentait pour acheter 800,000 francs la seconde moitié de la masse les perles.

— Je vous la laisse à 850,000 francs, déclara toutement le négociant.

Le bijoutier avait déjà tiré son carnet de chèques.

— 850,000 francs, c'est entendu. En un mois, l'adroît négociant écoula ainsi à Paris et à Londres ses dix millions de perles des Indes.

MOT DE LA FIN

C'est quand il est suspendu qu'un journal cesse de donner des nouvelles en l'air.

FRIBOURG

FRIBOURG ET LA PAIX

A l'occasion de la signature de la paix, le Conseil d'Etat a pris l'arrêté suivant :

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg considère :

Les puissances alliées ont signé, samedi, 28 juin, le traité de paix avec l'Allemagne. Cet acte met fin à une guerre qui a duré plus de quatre ans et dont les conséquences ont eu de terribles répercussions dans notre pays.

Il importe que cette date historique soit marquée dans tout le canton par une manifestation qui soit en harmonie avec les préoccupations de l'heure, les sentiments du peuple, et la reconnaissance que nous devons à la Providence qui a épargné à notre pays les horreurs de la guerre.

L'autorité religieuse a prescrit de célébrer cet événement par un Te Deum, chanté dans toutes les églises du diocèse, le dimanche 29 juin.

Sur la proposition des Directions de l'Intérieur et de la Justice, des Cultes, communes et paroisses

Article premier. — Lundi, dès 8 heures du soir, jusqu'à 8 h. 15, les autorités communales et paroissiales ordonnent la sonnerie des cloches des églises pour annoncer la conclusion d'une paix qui met fin à la guerre déclinée en août 1914 et dont les conséquences ont produit de graves perturbations dans la vie politique, économique et sociale du canton.

Article 2. — Un congé d'une demi-journée sera accordé, mardi après-midi, à toutes les écoles du canton. Les maîtres et maîtresses expliqueront aux enfants l'heureuse signification de cet événement pour la patrie suisse.

Article 3. — Le jour de la fête sera consacré à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de M. le chanoine Conus comme curé de Saint-Pierre, à Fribourg, s'est déroulée, hier, d'une façon à la fois pieuse et charitable. Communions nombreuses d'abord, principalement à la messe de 7 heures ; puis à 10 h. grand-messe avec diacre et sous-diacres célébré par le jubilaire. L'église était gracieusement ornée. Le lutrin et les enfants ont été exécutés en chant d'une grande beauté.

L'évangile de la grand-messe, Mgr Esceiva, 1^{er} Prévôt de Saint-Nicolas, a prononcé, avec la belle éloquence qui lui connaît, le sermon de circonstance, où il mis en relief la mission du prêtre dans sa paroisse et les devoirs des paroissiens vis-à-vis de leur pasteur. Cette émouvante allocution a été entendue par une assistance compacte et se trouvait de nombreuses autorités civiles.

La cérémonie de l'église a été surie par une réunion sur la place, entre le Lycée et Saint-Michel. Une estrade avait été dressée devant le Lycée, dont la façade était masquée par des draperies et ornée de drapeaux et de verdure. On a entendu d'abord un chant des enfants, puis M. Ignace Comte, député, président du Conseil paroissial, s'est fait le cordial interprète des vœux des fidèles pour leur curé. Il y a eu ensuite un compliment aux enfants puis M. le chanoine Conus a dit son tour, avec émotion, la reconnaissance qu'il avait pour le vif attachement que ses paroissiens lui témoignaient.

A midi, un banquet, offert par le Conseil paroissial, rassembla, à l'Hôtel Suisse, une centaine d'invités, parmi lesquels on comptait les membres du chœur mixte de Saint-Pierre, car cette société de tant religieux était aussi le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Le Chapitre de Saint-Nicolas y était représenté par Mgr Esceiva et plusieurs chanoines ; le Conseil d'Etat, par M. Descheaux, M. Musy et M. Savoy ; le Conseil communal, par M. Bettin, vice-président, M. Rostaux Weck ; la Commission des écoles, par M. Etienne Fragnière, vice-président et M. Max Esceiva. Le Conseil paroissial ait présent au complet, outre son président, M. Comte, il y avait dom M. Michel, député, M. Léon Jungo, M. Fernand Charaz et M. Ephèse Glasnon.

Le dîner, excellentement servi, arrosé par les vins d'honneur de l'H. du Conseil communal

et du Chapitre, agrémenté par les productions du chœur mixte, a été empreint de la meilleure cordialité.

A l'heure des toasts, M. Comte, président du Conseil paroissial, s'est levé le premier pour rendre hommage au chef de la paroisse ; il rappela que M. Conus était arrivé à Fribourg précédé de sa réputation de zèle comme curé de La Chaix-de-Fonds, et il a célébré ce zèle resté infatigable et mis en exercice dans la paroisse de Saint-Pierre, où il ne connaît aucune distinction de classes sociales.

Parlant au nom du Chapitre, M. le docteur Brasey a relevé l'heureux choix fait en la personne de M. Conus comme chanoine recteur de Saint-Pierre ; ayant passé lui-même de longues années dans le canton de Neuchâtel, comme curé de Cerneux-Péquignot, il a pu parler en connaissance de cause des mérites de celui qui fut le curé de La Chaix-de-Fonds ; il établit les points de ressemblance entre l'œuvre accomplie en pays neuchâtelois et celle que M. le chanoine Conus a faite durant vingt-cinq ans à Fribourg. Dieu a béni tant de travaux, tant d'énergie et tant de ténacité pour le bien.

M. Bettin, vice-président du Conseil communal, président de la Commission des écoles, rassemblés les traits distinctifs de la pastoration de M. le chanoine Conus, et, au milieu d'applaudissements, il a donné l'assurance que le jour où la construction de la nouvelle église serait décidée, le Conseil communal saurait bien joindre à cette œuvre sa bienveillance et sa générosité. Comme président de la Commission des écoles, M. Bettin a signalé les nombreux services rendus par M. Conus à la cause de l'instruction populaire, la compréhension qu'il a toujours montrée de la véritable éducation nationale ; il a rappelé son activité comme membre du Comité des colonies de vacances. Il a terminé son discours en offrant au jubilaire une gerbe de fleurs enrubannée aux couleurs de la ville de Fribourg.

M. Musy, au nom du Conseil d'Etat, s'est joint aux compliments si mérités adressés à M. le chanoine-recteur Conus, et l'a vivement félicité au nom du gouvernement. Il s'est réjoui que la sainte chancelerie de ce bon pasteur des âmes se fût rétablie ; il a retracé sa longue carrière de dévouement et dit que, avant de construire l'édifice matériel qu'on désire pour la paroisse de Saint-Pierre, M. Conus lui a préparé des pierres vivantes en la personne de ses paroissiens. Du haut des hauteurs fribourgeoises, on aperçoit, dans nos campagnes, de nombreux clochers d'églises neuves ; il faut que, à Fribourg, la génération actuelle ne montre pas moins de foi et de générosité que celles qui ont bâti l'admirable église de Saint-Nicolas. M. Musy a terminé son discours en exprimant au curé de Saint-Pierre la reconnaissance personnelle des quatre conseils d'Etat qui sont ses paroissiens.

Le chœur mixte a exprimé à M. le chanoine Conus ses vœux et ses félicitations, par l'organe de M. Haering, secrétaire, qui a appuyé sur les sentiments de fidélité que cette société avait pour le pasteur de la paroisse, le dévouement de ses membres pour le service de l'église et la gratitude de tous pour l'aimable attention du Conseil paroissial, qui n'a pas voulu laisser passer inaperçue la circonstance du vingt-cinquième anniversaire du chœur mixte.

M. Corpataux, secrétaire, major de table, a lu une belle lettre de M. le vicaire général et de M. le Chancelier, qui associaient l'évêché à la fête du jour, puis un télégramme de chaudes félicitations envoyé par M. Chuard.

M. le chanoine-recteur Conus, l'objet d'une aussi générale manifestation, a protesté, avec une touchante humilité, qu'il ne se sentait pas mériter tous les éloges qui lui avaient été adressés ; il a dit reporter sur la paroisse les témoignages de bienveillance dont il avait été l'objet ; il a remercié les organisateurs de la célébration de son jubilé ; ses paroissiens, pour les précieux cadeaux qui lui avaient été offerts (entre autres un magnifique calice en or) ; tous les représentants des autorités, spécialement le Conseil paroissial ; le chœur mixte pour son constant dévouement, et de nombreux autres invités, qu'il a nommés, en leur disant un mot cordial et délicat.

Bien que notre compte rendu se soit quelque peu allongé, nous n'avons pu noter qu'un trait ou l'autre des excellents discours que nous avons entendus. Résumons notre impression en disant que la manifestation d'hier a été un éloquent témoignage de l'attachement d'une paroisse pour son pasteur, de la solidarité de tous pour le bien et de l'union des autorités civiles et religieuses, et concluons qu'elle aura servi à affermir l'esprit paroissial.

Distinction

Notre compatriote M. Sulpice Mooney, de Châbles (Broye), 1^{er} infirmier à l'hôpital Girod, à Ugine (Savoie), vient de recevoir la médaille d'honneur des épidémies (médaille d'argent avec lettre de félicitations du service de santé) pour récompense de son grand dévouement au service des blessés et malades.

Examens des écoles primaires de Fribourg

Mardi, 1^{er} juillet, 8 h., 4^{me} classe des filles des Plâces, Gambach ; mardi, 1^{er} juillet, 10 h., 3^{me} classe des filles des Plâces, Gambach ; mardi 1^{er} juillet, 2 h., 3^{me} et 4^{me} classes des filles des Plâces, Gambach.

Action de secours pour Vienne

Un ancien étudiant de l'université la reine du Danube, 10 fr.

†

Monsieur Max Pfanner et ses fils : Joseph, Pierre et Arnold ; M. Pierre Gougain ; Mme et M. Félix Blanc-Gougain et leurs filles : Marguerite et Paule ; Mme veuve Angélique Pfanner ; M. et Mme Rodolphe Pfanner et leurs enfants ; Mme veuve M.-Th. Geinoz-Pfanner et sa famille ; Mme veuve Gisèle Folly-Pfanner et ses enfants ; Mme et M. Guénat-Pfanner ; Mme veuve François Gougain ; MM. Bernard et Jean Gougain ; Mme veuve Alfred Chassot et sa famille ; les familles Gougain, Jeger, Droux, Herling, Zosso, Bourqui, Winckler, Weitzel et alliées ; les familles Pfanner, Poffet, Michel, Meyer, Fischer, Pfuger, Meyll, Courbe et alliées ; M. Arnold Jorg, ont la douleur de faire part du décès de leur chère épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine

Madame Adèle PFANNER
née Gougain
décédée pieusement, dans sa 58^{ème} année, le 28 juin, munie des sacrements de l'Eglise, après une pénible maladie, chrétiennement supportée.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, mardi, 1^{er} juillet, à 9 heures du matin.
Départ du domicile mortuaire, Daillettes, 121, à 8 1/2 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE
une grande batteuse
à lattes anglaises, secousses et moulin à vannier perfectionnés pouvant battre 3000 gerbes par jour sans aucune difficulté. Prix 4500 fr.

Une batteuse à lattes
avec secousses et moulin à vannier pour moteur de 2 1/2 à 3 chevaux. Convient à particulièrement pour grande ferme isolée. Prix 1800 fr.
S'adr. à P. 4156 F à Publicitas S. A., Fribourg.

EAU MINÉRALE NATURELLE
Sylvana
"L'eau de table parfaite"
Concessionnaire : Jean MEYER, 18, rue de l'Industrie, Fribourg, T. 1.73.

On demande
pour le Secrétariat d'une
Chambre sociale à Fribourg,
une **MEILLEURE** de
sœurs, comptable et
correspondant parfaitement
en français et en
allemand. Connaissance
de la dactylographie, in-
dispensable. 4461.
S'adresser par écrit avec
références, sous P. 4318 F,
à Publicitas S. A., Fri-
bourg.

F. Bopp
AMEUBLEMENTS
Rue du Tir, 8
FRIBOURG
Lits anglais
Lits
d'enfants
depuis 32 fr.

Bandages herniaires.
à ressort et à élastique.
Frédéric Germond,
soigneur, Fribourg.

Le bandage herniaire à
élastique est particulièrement
recommandé. D'un
prix très abordable, il est
facile à supporter et ne
blesse pas. On envoie sur
commande, moyennant
quelques centimes,
le n° qui convient à
chaque individu.
1^o Le côté de la hernie
ou s'il faut un bandage
double.
2^o Le tour du bassin ou
de la taille.
3^o S'il faut un bandage
élastique ou à ressort.
Discrétion.

Paraisées
avec couvées
Café Fourmis Mites
sont totalement détruits
par le
VERMINOL
Quelques minutes après
son emploi, les insectes
jettent le sol de leurs
cadavres. On les ramasse
par pelletes. DÉPÔT :
Pharm. Deg. Bour-
gnecht et Göttrou -
Pharm. Cussy. 3438

On a perdu
vendredi soir, dans la rue
de Lausanne, un billet
de 50 francs.
Prière de rapporter con-
tre récompense, 20, rue
Grimoux, 1^{er} étage.

A LOUER
au centre de la ville et des
affaires, à Fribourg, gran-
de pièce avec anti-
chambre, pouvant servir
de bureaux pour toute pro-
fession libérale, éventuel-
lement pour atelier de couture,
etc., pour le 25 juillet.
S'adresser sous chiffre
P. 4185 F à Publicitas
S. A., Fribourg.

On demande
une personne expérimentée
pour tout faire dans le mé-
nage. Adresser les offres à
Pagny, Isistier, à Ter-
syle-Grand. 4383

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

Acier S. M.
A VENDRE
environ 8000 kg. d'acier
doux S. M. de 33 mm. en
barres de 2 à 6 mètres.
La vente publique
de cet acier aura lieu, ven-
dredi 4 juillet 1919, à
la gare de Fribourg, à 1 h.
du jour. L'adjudication
aura lieu à tout prix.

A VENDRE
à Arconciel, une jolie
maison neuve, avec jardin.
Pour tous renseignements,
s'adresser à M. C. Tin-
guelly, caissier, à Epen-
des. 4110-821

LA MEILLEURE
Ecole d'apprentis
CHAUFFEURS
sur voitures et camions.
Ed. von Arx, Garage
PESEUX
(Neuchâtel) Tél. 18.35
Demander prospectus.

ETUDIANT
de 20 ans, catholique, de-
mande, pendant les vacan-
ces, pension dans bonne
famille (ville ou campagne)
pour se perfectionner dans
la langue française.
Adresser les offres à M.
Fischer, imprimeur,
à Uzwil (et de St-Gall).

ON DEMANDE
pour fin juillet, une
PERSONNE
bien recommandée sachant
faire la cuisine et les tra-
vaux d'un ménage soigné.
S'adr. sous P. 4311 F à Pu-
blicitas S. A., Fribourg.

Emballleurs -
Déménageurs
sérieux et bien recomman-
dés, consciencieux, ayant
de la pratique, sont de-
mandés; situation assu-
rée à l'année.
Adresser offres à M.
Perrin & C^o, Gare-
Lausanne. 4589

A VENDRE
l'installation complète d'un
moulin agricole
(moulin pour le bétail),
avant peu servi.
Moulin à mouton, broyeurs
à cylindres, modèles Stan-
dard, concasseur à tour-
teaux, élévateurs à godets,
aplatisseur, monte charge,
courroies, transmissions,
poulies et paliers.
Moteur triphasé à sept
chevaux.
Occasion pour syndicat
agricole. 4545.
Offres sous chiffres
C. 25315 L à Publicitas,
S. A., Lausanne.

COMMERC
denrées alimentaires
A REMETTRE
à Fribourg. Situation pré-
ciser ordre.

A LOUER
rue Romont
magasin
arrière-magasin, caves.
S'adresser par écrit sous
chiffre P. 4039 F à Pu-
blicitas S. A., Fribourg.

DEMANDEZ dans
tous les Cafés-Restau-
rants, les véritables
lékerlis
de Louis Binz, confis-
seur, Stalden, 133.

Paratonnerres
Installations, réparations,
vérifications garanties.
Spécialité depuis 1881.
R. HERLEBAUGH, serr.
installateur, Fribourg,
Beauregard. 3182

TONNELIERS
A remettre après décès
bon atelier de tonneliers.
Facilité pour commerce
de vin. — S'adres. à Ch.
Moret, rue Pénitence,
9, Genève. 4488

On demande
pour fin juillet, une
PERSONNE
bien recommandée sachant
faire la cuisine et les tra-
vaux d'un ménage soigné.
S'adr. sous P. 4311 F à Pu-
blicitas S. A., Fribourg.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

1877 **1919**
Depuis **42 ans**
PIULES SUISSES DU PHARMACIEN RICHARD BRANDT
Un produit purement végétal :
Les Pilules Suisses
du pharmacien **Richard BRANDT**
sont reconnues par les médecins et le public de
la Suisse, voire même du monde entier, comme
un remède domestique agréable, d'une action
assurée et tout à fait sans effet fâcheux contre
la constipation accompagnée de nausées, al-
gèbres, renvois, manque d'appétit, lassitude gé-
nérale, mélancolie, congestion à la tête et à la poi-
trine, maux de tête, palpitations du cœur, ver-
tiges, étourdissements, troubles hépatiques ou bilieux,
hémorroïdes, etc. C'est un dépuratif du
sang de premier ordre. Chaque boîte des
véritables Pilules Suisses du pharmacien Richard
Brandt, Schaffhouse, porte une croix blanche
sur fond rouge. Ces pilules se vendent dans toutes
les bonnes pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte.

Tourbe de Dirlaret
sèche et de 1^{re} qualité
livrable immédiatement au prix de 8 fr. par 100 kg.
en vrac devant domicile; 9 fr. par 100 kg. en sac
devant domicile.
Payement à 6 mois net, ou en comptant avec 5 %
d'escompte. — Commande à envoyer aux Bureaux :
102, rue de Zähringen, Fribourg. Tél. 3.15.

On a tout avantage à acheter
maintenant
les provisions de bouche
dont on aura besoin pour les
voyages et vacances
Le plus grand choix dans tous les articles
des meilleures marques se trouve à
MARCIURE Maison spéciale pour les cafés
Actuallement 127 magasins en Suisse

L'Association des Usines à gaz suisses pour exploi-
tation de la tourbe aux Empoises, près des
Ponts-de-Marsel (Station O. P. F., à Noiraigue)

embauche des ouvriers
pour fabrication de la tourbe malaxée. Bons salaires
et bonne pension. 3967

AVIS
Les soussignés portent à la connaissance du
public qu'ils ont ouvert un atelier mécanique
pour la réparation des autos, motos, vélos, etc.
Vulcanisation. Achat. Vente. Echanges
Réparations mécaniques de tous genres. Accessoires
Essences. Huiles. Graisses
— Location —
Travail prompt et soigné
Se recommandent, P. 10047 F 4123
J. & L. HENSBLER & PERNET
Atelier mécanique
7, rue du Nord, Fribourg.

Vente immobilière
Le jeudi 24 juillet, à 2 heures de l'après-
midi, à l'athénée de Courtmain, des biens de
M. Jean-Baptiste EGGER vendront aux enchères
publiques les immeubles qu'il possède sur le
territoire de Courtmain : maison d'habitation,
avec grange, écurie, remise et étable à porcs en
parfait état d'entretien, ainsi que 4 poses env.
de terrain très fertile, avec arbres fruitiers.
Les conditions seront lues avant la vente et
déposées au bureau du soussigné.
Par ordre : D^r Henri DERRON, not.

Sandales tessinoises
(soccoli)
EXECUTION SOIGNÉE
N° 19-24 25-29 30-36 37-44
Fr. 1.60 Fr. 2. — Fr. 2.40 Fr. 2.70.
free Lugano contre remboursement, ou accord spécial.
— Rabais aux vendeurs. — EUDICIA, LUGANO.

Commune de Landeron-Combes
(NEUCHÂTEL)
Concours
Un concours est ouvert pour la repourvue du poste de
SAGE-FEMME
pour la commune et éventuellement, suivant entente,
aussi pour la commune de Crêtin. Les personnes dis-
posées à soumissionner doivent être porteurs d'un di-
plôme cantonal ou un titre équivalent. Les soumissions,
sous pli cacheté, seront adressées au Président du
Conseil, jusqu'au 6 juillet prochain. 4515
Entrée en fonctions à discrétion.
Landeron, le 26 juin 1919.
Conseil communal.

A VENDRE
9 potagers à 2 trous de 27 cm., four et bouillotte,
avec et sans pieds.
3 dits à 3 trous.
1 fourneau spécial pour la cuire.
S'adresser à A. Blanc, Chauffage central,
Frib. urg. — Téléphone 5.77. 4158

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

Le Camion C. B. A.
22-30 HP.

BERLIET

Charge utile :
4000 kilog.
est actuellement le véhicule le plus parfait
de poids lourd

Parce qu'il a

- Un moteur LENT, à graissage sous pression ;
- Un limiteur de vitesse INVIO-LABLE ;
- De gros roulements à billes à ROTULE ;
- Une affaire DIRECTE en quatrième vitesse ;
- Un boîte de vitesses d'une robuste-tesse à toute épreuve ;
- Un embrayage à disques assurant des démarrages d'une douceur parfaite ;
- Des essieux capables de supporter les surcharges accidentelles les plus considérables.

Quatre années de guerre viennent d'en consacrer la haute réputation

Prix du châssis Fr. 28,500.—
Avec carrosserie type Armée 29,300.—
Payable en argent français
(port et douane en sus)

Pour essai et tous renseignements, s'adresser à l'
Agent exclusif : Garage E. MAURER
50, Bd des Tranchées - Genève - Tél. 7600
AGENT POUR FRIBOURG :
Gottl. HÄFLIGER, Fribourg

On demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
affaires du ménage et de la
cuisine. — Bons gages et
travaux exceptionnels.
S'adresser, au journal
photo, à M. P. Morard,
avocat, Bulle.

Bains de Schwefelberg (Berne)
Altitude 1400 m.
Région de Gantersch
Lieu de cures d'air incomparable (particulièrement
recommandé contre la nervosité) au milieu de grandes
forêts de sapins. Sources sulfureuses renommées.
Service d'automobile-passe depuis Fribourg. — Médecin
de cure. Lumière électrique. Pension depuis Fr. 8, 50,
3895. Direction : F. Lütth.

Virotyp
Machine à écrire
de poche et de bureau
Prix : Fr. 95.—
Fabrication soignée
Simple et solide
Garantie : 1 an
Agent concessionnaire
pour la Suisse :
LOUIS HENRY
Porrentruy

Henniez-les-Bains Saison juin-septembre
— Alt. 600 m.
Eaux bicarbonatées-alcalines-lithinées. Station de
repos par excellence. Cuisine soignée.
Pour renseign. prière de s'adres. à la Direction de
l'Hôtel, H. Rey, Mills. 3560

AU VIZIR, Avenue de la gare, 38
Dès aujourd'hui
Liquidation totale
UN MOIS SEULEMENT
RABAIS 20 %
Cigares, cigarettes, articles pour fumeurs, ma-
rquinerie, papeteries, cartes à jouer, cannes,
parapluies, etc. 4515

Brosseries
Fabrication et Réparation
de toutes sortes de brosses
ET
Grand choix dans tous les
ARTICLES DE MÉNAGE
Vve Mayer-Brender
RUE DE LAUSANNE, 78 & RUE DU TILLEUL, 155
Bazar fribourgeois

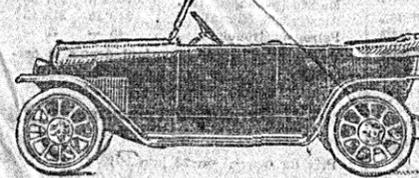
VENTE DE CERISES
Le soussigné vendra aux enchères publiques, le
jeudi 4 juillet prochain, à Plan-Villarepos,
à 1 heure du jour, la récolte de 15 cerisiers,
4135 Joseph HOTTALZ.

BON COMMERCE
BYOC
débit fromage
et beurre
au centre de la ville,
est à remettre tout de
suite. 4386
S'adr. s. P. 4886 F à
Publicitas S. A.,
Fribourg.

A VENDRE
petite maison de re-
pos avec eau, lumie-
re, etc. 4511
S'adresser au dé-
pôt de la Grenette.

A LOUER
grande chambre n-
scabée, avec cuisine.
S'adresser rue du Pa-
rispendu, 70, 2^{ème} étg.

VERBLES NEUF
et d'occasion
achat vente et échan-
ge à Dépot de la Gr-
nette. 4513



Fiat 1919

N° 501

"La voiture pour tous"

Torpédo 4 places. Moteur 4 cylindres 11/16 HP. — Eclairage et démarrage électriques. Tous accessoires.

PRIX en ordre complet de marche, en usine à TURIN :
13,500 litres Italiennes

FRAIS pour livraison à LAUSANNE : environ 1000 fr.

Agence exclusive pour les cantons de Vaud, Fribourg et Valais : **Red-Star Automobiles**
et **American-Garage**, S. A. — M. STERN, directeur, 6, place St-François, Lausanne.
Téléphones 20.55, 32.01